

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

Chemin faisant, — c'était au milieu d'une forêt — le papa demande à son enfant de grimper sur un arbre assez haut et quand l'enfant est arrivé au sommet il demande : Papa, que dois-je faire ? Et le père de lui répondre : Mon fils, vous savez pourquoi nous sommes partis de notre village. C'est pour voir d'où vient l'anarchie dont le pays souffre. Comme vous être très haut, regardez partout pour voir cette anarchie. Le fils regarda partout : il vit le même soleil, il vit la même verdure, il avait vu partout. Mais en regardant sous l'arbre, il vit que son père était en train de manger. Après quelques réflexions, le fils lui dit : Le chaos du pays, l'anarchie du pays vient du pied de l'arbre. Et le père de répondre : Comment cela ? Le fils lui rétorque : Voilà toute une journée que nous avons marché et que nous avons tous faim, vous me faites monter sur l'arbre et pendant que j'y suis, vous prenez le meilleur morceau de la nourriture que nous avons amenée ».

Ainsi, en d'autres termes, vous ne soignez que vos intérêts personnels, d'où je peux tirer une petite conclusion de cette anecdote, c'est que la population nous reproche d'être la cause et l'origine de l'anarchie de nos institutions et de la crise économique qui menace notre pays. En effet, nous, les responsables du pays, nous confondons les affaires de l'Etat avec nos affaires personnelles. Nous soignons tout d'abord nos intérêts avant de songer aux intérêts de l'Etat qui sont ceux de la population. Le fils qui était monté en haut de l'arbre représente la population et le papa qui était au-dessous, c'est nous, dirigeants de ce pays, qui prenons le meilleur morceau tant politique qu'économique pour nous-mêmes.

Cela étant, nous devons nous demander, au cours de cette Conférence, pourquoi nous n'avons pas encore atteint l'essentiel de notre but, bien que nous ayons déjà tenu plusieurs conférences.

C'est parce que, d'un côté, nous n'avons jamais pris en considération la mise en pratique des résolutions que nous avons prises nous-mêmes, et que d'autre part, les institutions nationales, du moins dans leur ensemble, ne parviennent pas encore à concrétiser le respect de la distinction de nos différentes prérogatives constitutionnelles pour mener à bien notre patrie. Cette situation étant à la fois flagrante et délicate, je me réserve de vous la développer; je ne manquerai cependant pas de vous rappeler les intentions de ces Sénateurs ou de ces Parlementaires Nationaux qui demandent des états d'exception pour leurs propres provinces... et ce qui est pire, c'est que certains parmi eux se sont enfuis, pour ainsi dire, de leurs circonscriptions électorales et continuent à crier qu'ils représentent la population. Dois-je encore vous rappeler vos diverses réactions au sujet de la Loi Financière ? Je crois que c'est un des points que nous ferons bien d'inscrire à l'ordre du jour.

Nous pouvons donc admettre que l'objectif principal que nous devons viser c'est de mettre fin à cette confusion d'attributions et, pour ce faire, nous devons retracer successivement le rôle d'un chacun : aux termes des articles 219 et 220 de la Loi Fondamentale, les matières exclusivement attribuées au Pouvoir Central sont : les prérogatives « régaliennes » traditionnelles (diplomatie, armée, nationalité, monnaie et douane), les principales branches du droit écrit, pénal, commercial, judiciaire (mais non le droit civil), les missions scientifiques essentielles de l'Etat moderne (enseignement supérieur, coordination des diplômes des autres enseignements, politique scientifique, législation médicale...), les règles générales du régime foncier et minier, les services techniques ne pouvant utilement fonctionner qu'à l'échelon national (géologie, cartographie, etc...), le service postal et les télécommunications, les voies aériennes, maritimes et fluviales ainsi que la voirie terrestre dite « d'intérêt national », la délimitation des domaines financiers respectifs de l'Etat et des Provinces.

Les matières « exclusivement attribuées au Pouvoir Provincial » sont (art. 220) : l'organisation politique et administrative y compris la tutelle, police provinciale

## LES ACTIVITES INTERPROVINCIALES

(y compris un droit de regard sur la police judiciaire), les finances provinciales, enseignement au-dessous du supérieur, l'octroi des concessions foncières et minières dans le cadre des règles générales fixées par l'État, les transports terrestres ou travaux publics « d'intérêt provincial ou local ».

Toutes les autres matières relèvent de la compétence concurrente des deux pouvoirs, ce qui signifie que les Provinces peuvent y intervenir tant que le Pouvoir Central ne les a pas réglementées. Dès qu'une réglementation centrale y intervient, la réglementation provinciale s'efface devant elle dans la mesure où elle lui est contraire. Il résulte de cette disposition que le Pouvoir Central peut librement intervenir en toutes matières, à la seule exception de celles qui sont exclusivement réservées aux Provinces par l'article 220, et qui sont peu nombreuses.

Les critiques précises adressées à cette répartition des compétences sont donc : l'importance inaccoutumée des matières réservées au Pouvoir Central et surtout la clause selon laquelle les matières non expressément énumérées relèvent de la compétence concurrente et non du Pouvoir Provincial. La minutie avec laquelle la Loi Fondamentale règle l'organisation interne des Provinces, dont le pouvoir constituant est ainsi réduit à peu de choses; l'existence d'un certain contrôle limité mais réel; enfin, jusque hier encore, l'absence pratique de toute ressource financière garantie aux Provinces abandonnées sur ce point à la bonne volonté du Parlement Central. Certes, cette loi financière a été finalement promulguée, mais j'espère que cette Conférence aura la sagesse de l'inscrire à son ordre du jour pour un examen minutieux.

Tels sont en résumé les points nébuleux qui sont la source de conflits perpétuels de compétence.

Quant à la Constitution elle-même, nous ne pouvons pas revenir sur les amendements que nous avons apportés lors de la dernière Conférence de Coquilhatville. Seulement, nous voudrions faire remarquer — à moins que nous ne niions nous-mêmes les institutions que nous représentons, c'est-à-dire le pouvoir législatif et constituant que nous détenons, et le pouvoir exécutif qui dépend de nous — pour admettre que le Pouvoir Central puisse se référer à l'unité nationale pour administrer le Congo sous l'étiquette purement unitaire, alors que le pouvoir que nous détenons et la collaboration que nous devons entretenir par nos conférences provinciales prouvent à suffisance que nous sommes dans un Congo uni; mais cette unité doit se concevoir avec ses diversités et nous protestons énergiquement contre tous ceux qui prêtent des intentions sécessionnistes à certaines de nos Provinces du simple fait qu'elles s'insurgent contre certains comportements du Pouvoir Central et cela à base même de la Loi Fondamentale.

A titre d'exemple, au point de vue organisation judiciaire, au point de vue pénitentiaire, au point de vue charroi-automobile, qui de nous n'a subi les conséquences de la confusion d'attributions entre le Pouvoir Central et Provincial ?

Enfin, puis-je encore parler des quotas pour nos commerçants de l'intérieur ou de l'aide étrangère que la République reçoit ! Ce sont des points qui sont vécus par chacun de nous et pour lesquels nous devons trouver une solution qui nécessite la détermination sans équivoque des compétences de chacun des pouvoirs Central et Provincial et surtout qu'on les respecte dans la pratique.

En ce qui concerne l'économie même du pays, un observateur bien indiqué nous a fait remarquer que le Congo n'est pas pauvre, et qu'actuellement, les devises dont il dispose peuvent rapidement relever la situation actuelle. Mais, hélas, ces devises ne servent en presque totalité que pour certaines catégories de personnes au lieu de profiter à la population entière.

Unissons-nous. Efforçons-nous de voir tout d'abord la Nation avant nous-mêmes, car ce beau Congo, avec ses richesses, a existé, existe et existera sans nous et avec

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

nous. J'en déduis que nous sommes peut-être très utiles au Congo actuel mais que nous ne sommes pas nécessaires.

En conclusion, nous invitons la présente Conférence à orienter ses travaux sur ces quelques considérations.

Que notre mot soit : tout pour le peuple, rien sans le peuple.

Vive la Nation Congolaise, vivent les Assemblées Provinciales.

### Résolution n° 1 relative à l'enseignement.

Vu la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 relative aux structures du Congo, spécialement en son article 220, alinéa 7;

Considérant que le Gouvernement Central dans la réforme de l'enseignement secondaire a omis de consulter des Provinces;

Considérant que le Gouvernement Central avait rejeté en bloc les avis émis par des dirigeants des établissements d'enseignement secondaire;

Etant donné que le cycle de deux années d'orientation occasionne un retard préjudiciable et que les statistiques internationales ont révélé que le pourcentage d'analphabétisme est moindre au Congo par rapport au reste de l'Afrique, ce programme de cycle d'orientation constituant ainsi un grand recul;

Considérant que toutes les Provinces ont besoin de techniciens;

Etant donné, que depuis 1960, le Gouvernement Central a toujours injustement réparti les bourses d'études.

La 3<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées de Boma;

#### Article 1<sup>er</sup>.

Exige que soit supprimé inconditionnellement le cycle d'essai de deux années d'orientation sur toute l'étendue de la République du Congo;

#### Article 2.

Confirme la résolution n° 7 de la 2<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées de Coquilhatville et relative à l'enseignement;

#### Article 3.

Regrette que les résolutions relatives à l'enseignement de la 2<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées de Coquilhatville n'ont jamais été prises en considération par le Gouvernement Central;

#### Article 4.

Réaffirme la compétence exclusive du Pouvoir Provincial en matière d'enseignement primaire, secondaire, technique et normal à l'exclusion des règles organisant l'équivalence des diplômes et celles destinées à assurer la qualité du personnel enseignant.

#### Article 5.

Exige que les bourses d'études (perfectionnement, stage et enseignement) soient réparties d'une façon équitable pour toutes les Provinces de la République du Congo.

Fait à Boma, le 24 septembre 1963.

Pour la Conférence,  
Le Président de la Conférence,  
YUMBA-LEMBA J.

### Résolution n° 2 relative à l'Economie.

La 3<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées de Boma constate avec indignation que le

## LES ACTIVITES INTERPROVINCIALES

Gouvernement Central n'a pas mis en application les résolutions prises à la 2<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées de Coquilhatville et insiste pour que :

### Article 1<sup>er</sup>.

Le Gouvernement Central n'alloue plus des devises d'importation pour les produits existant dans la République du Congo notamment le riz, les haricots, les pommes de terre, farine de maïs, les arachides, etc...

### Article 2.

Le Gouvernement Central accorde des devises d'importation pour l'achat des pièces de rechange et des machines agricoles;

### Article 3.

Le Gouvernement Central exige que les Sociétés locales traitent les matières premières sur place;

### Article 4.

Le Gouvernement Central donne aux Provinces les crédits nécessaires pour entretenir les routes existantes et en créer d'autres;

### Article 5.

Exige que soit constituée avant la fin de l'année une commission nationale de répartition des devises présidée par le Gouverneur de la Banque Nationale et composée du Ministre des Affaires Economiques du Gouvernement Central et des Ministres de l'Economie de chaque Province;

### Article 6.

Recommande la création dans chaque Province d'un Office d'Approvisionnement, chargé de la répartition des devises allouées à la Province parmi les ayants droit;

### Article 7.

Attire l'attention du Gouvernement Central sur l'article 219 alinéa 21 de la Loi Fondamentale selon lequel la compétence exclusive du Pouvoir Central concerne la politique générale de l'économie et non les règles particulières en cette matière.

Fait à Boma, le 24 septembre 1963.

Pour la Conférence,  
Le Président de la Conférence,  
YUMBA-LEMBA J.

### Résolution n° 3 relative à la Loi Electorale.

La 3<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées réunie à Boma :

1. Réaffirme la compétence exclusive attribuée au Pouvoir Provincial par la Loi Fondamentale sur les structures du Congo, d'élaborer et d'adopter leur propre édit électoral,
2. Invite les Assemblées Provinciales à user de leurs prérogatives en cette matière dans les plus brefs délais.

Fait à Boma, le 20 septembre 1963.

Pour la Conférence,  
Le Président de la Conférence,  
YUMBA-LEMBA J.

### Résolution n° 7 relative à l'Etat d'Exception.

La 3<sup>me</sup> Conférence inter-assemblées réunie à Boma :

Vu les articles 137 de la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 sur les structures du Congo et 18 de la Loi Fondamentale du 17 juin 1960 sur les libertés publiques;

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

1) Estime que l'état d'exception décrété par le Pouvoir Central dans une ou plusieurs Provinces est anticonstitutionnel, c'est-à-dire, contraire à l'esprit et à la lettre des Lois Fondamentales, d'après lesquelles aucun état d'exception modifiant le fonctionnement des Institutions Provinciales ne peut être instauré. Ne sont possibles que la substitution des tribunaux militaires aux tribunaux civils ainsi que la restriction de l'exercice des libertés publiques en cas de troubles graves;

2) Constate que le décret-loi du 7 juillet 1961 relatif à l'état d'exception admet l'abrogation implicite par les Lois Fondamentales du décret du 20 octobre 1959 sur l'état d'exception;

3) Exige, par conséquent, la levée immédiate de tout état d'exception dans les Provinces.

Fait à Boma, le 25 septembre 1963.

Pour la Conférence,  
Le Président de la Conférence,  
J. YUMBU-LEMBA.

### Résolution n° 1 relative à la terminologie des subdivisions administratives provinciales.

Conformément aux prérogatives dévolues aux Assemblées Provinciales par la Loi Fondamentale du 19 mai 1960 spécialement en ses articles 159, 220 alinéa 5;

Attendu que la Loi organique créant les nouvelles Provinces s'est substituée à l'Arrêté Royal du 29 juin 1935 sur les subdivisions territoriales de l'ex-Congo Belge, spécialement en son article 3;

Considérant comme caducs les termes « Districts, Territoires, C.I. ou Secteurs, Chefferies » et la gestion de ces entités administratives comme inefficace;

Etant donné que certaines Assemblées Provinciales ont déjà adopté des Edits instituant sur leurs ressorts respectifs des entités administratives correspondant aux Villes, Arrondissements, Communes et qu'il faut uniformiser celles-ci sur toutes les Provinces de la République;

La 3<sup>e</sup> Conférence inter-assemblées tenue à Boma a adopté la résolution suivante :

#### Article 1<sup>er</sup>.

Les termes des subdivisions administratives Districts, Territoires, C.I. sont supprimés et remplacés par les termes Arrondissements et Communes.

#### Article 2.

Les Assemblées Provinciales de concert avec leurs Gouvernements respectifs déterminent les modalités relatives à cette organisation.

Fait à Boma, le 22 septembre 1963.

M. LOBHO, J.P.  
Secrétaire Gén. Ass. Kibali-Ituri  
(Observateur).

M. BOKANGA, R.  
Président Ass. de la Cuvette Centrale.

M. BADIBAKE, M.  
Président Ass. Luluabourg.

M. KUMBANA, J.P.  
Vice-Président Ass. Kwango.

M. HANUS, L.J.  
Président Ass. du Haut-Congo.

M. KITITWA, J.M.  
Président Ass. Kivu Central et 2<sup>e</sup> Vice-  
Président de la Conférence.

M. KAPWASA, A.  
Président Ass. Katanga Oriental et  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la Conférence.

M. YUMBA-LEMBA, J.  
Président Ass. du Kongo Central  
et Président de la Conférence.

## CHAPITRE IX

### LA REINTEGRATION ET LA DIVISION DU KATANGA.

#### § 1. — LA MISSION ILEO.

Le 14 janvier 1963, les ministres katangais déclaraient : *Nous sommes prêts à proclamer devant le monde que la sécession katangaise est terminée* (1). Le 15 janvier, l'U.M.H.K. signait à Léopoldville un accord sur les devises (2). Le 21 janvier, avec l'entrée des troupes des Nations Unies à Kolwezi et le départ des derniers mercenaires vers l'Angola, le point final était mis à la sécession katangaise. Deux jours après, M. Ileo débarquait à Elisabethville comme ministre-résident du gouvernement central (3). Il déclara qu'il était envoyé *dans un but constructif et dans un esprit de réconciliation nationale* (4).

La mission de M. Ileo consista essentiellement à assurer la transition entre le régime sécessionniste et le retour du Katanga à des institutions provinciales normales. Le ministre s'employa à obtenir la collaboration des autorités locales katangaises, contre lesquelles aucune mesure de représailles ne seraient prises. A Léopoldville, M. Adoula déclara dans une

---

(1) Sur la fin de la sécession, voir *Congo 1962*, ch. 9 : l'Épreuve de force, pp. 413-423. Pour l'ensemble du problème katangais, voir l'ouvrage de J. Gérard-Libois : *Sécession au Katanga* (Ed. C.R.I.S.P.-I.N.E.P.).

(2) Sur la réintégration économique du Sud-Katanga, voir *Études Congolaises*, n° 7, 1963, pp. 2-5.

(3) Ordonnance n° 6 du 16 janvier 1963.

(4) *L'Essor du Katanga*, 24-1-1963.

allocution radiodiffusée que *la sécession du Sud-Katanga peut être considérée comme définitivement résorbée si la collaboration que nous attendons des autorités provinciales et leur volonté de réintégration restent sincères*. Il demandait également aux gendarmes katangais de se rallier au gouvernement central : *Tous ceux qui l'auront fait avant le 5 février 1963 seront intégrés dans l'A.N.C. et bénéficieront de tous les avantages reconnus à leur grade* (1).

Le 28 janvier, dans une allocution radiodiffusée, M. Ileo lançait un solennel avertissement aux personnes qui incitent la population à la haine et à la rébellion ou qui ont fait obstruction à ceux qui sont partisans du rétablissement de l'ordre au Katanga.

Il menaçait de prendre des mesures sévères contre tous ceux qui participent à ces actes, quels que soient le rang ou les fonctions qu'ils occupent (...). *Aux étrangers qui continuent à se mêler de politique et à saboter la réconciliation nationale, je demande de mettre fin à leurs actes de subversion* (2).

Une des premières tâches de M. Ileo consista à reprendre le contrôle, au nom du gouvernement central, de divers services et administrations katangais, tels que les services de Sûreté et d'immigration, les services de douane, l'Institut de sécurité sociale du Katanga.

Dans le même but, il faisait investir la Banque Nationale du Katanga par les troupes des Nations Unies en vue d'examiner les comptes. Il apparut que des sommes importantes avaient disparu. Le 30 janvier, la B.N.K. était reconvertie en *Succursale du Conseil Monétaire du Congo à Elisabethville*, et M. Jean N'Sele était installé dans les fonctions de nouveau gérant.

M. Ileo s'efforça également, au cours des mois qui suivirent, d'expulser un certain nombre d'Européens, dans le cadre du plan Thant, et de désarmer les nombreux gendarmes katangais irréguliers errant dans la brousse et à proximité des frontières de la Rhodésie et de l'Angola, où un certain nombre d'entre eux s'étaient réfugiés (3).

Entre-temps M. Tshombe poursuivait son activité politique. Le 5 février, un communiqué de la présidence du Sud-Katanga déclarait que *le Gouvernement du Katanga continue d'exercer pleinement le mandat dont il a été légalement investi* (4). M. Tshombe annonça alors qu'il se rendait en Rhodésie pour se faire soigner; en réalité il alla en Angola, malgré le démenti catégorique qu'il donna ultérieurement (5).

(1) *Le Courrier d'Afrique*, 29-1-1963.

(2) *L'Essor du Katanga*, 29-1-1963.

(3) Cfr. *Dossier du Mois*, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 4/5, « Congo 1960-1964 » - contient notamment des articles sur les mercenaires katangais en Angola et sur M. Tshombe en Espagne.

(4) *L'Essor du Katanga*, 6-2-1963.

(5) *L'Essor du Katanga*, 9-2-1963.

Le 8 février, il s'embarqua pour Paris (via Salisbury) où il devait consulter des médecins. Il revint à Elisabethville le 12 mars, en compagnie de M. D. Diur. La veille, il avait rencontré Sir Roy Welensky à Salisbury.

A Elisabethville, la mission de M. Ileo était délicate. Maintenir l'ordre au Katanga n'était pas facile pour le ministre-résident. Le 26 février, par exemple, des incidents graves éclataient à Elisabethville entre l'A.N.C. et les policiers katangais. Le 15 mars, le représentant adjoint des Nations Unies à Elisabethville, M. Valdes, essayait des coups de feu. A la mi-avril des troubles tribaux se produisaient à Jadotville (1) faisant plus de 50 morts.

Rapport de la Commission d'Enquête de la Chambre des représentants  
sur les incidents de Jadotville.

Monsieur le Président,  
Honorable Assemblée,

En sa séance du 16 avril 1963 et pour donner suite à la motion lue par l'Honorable Mumba Raphaël, l'Assemblée avait constitué une Commission devant se rendre au Sud-Katanga pour enquêter sur les incidents sanglants et mortels qui ont eu lieu à Jadotville. La Haute Assemblée avait alors désigné MM. Ndinga Dominique, Ebalala Antoine et Mopipi François comme membres de ladite Commission.

Le premier entretien que votre Commission eut avec M. Ileo fut évidemment sur les incidents de Jadotville, objet principal de sa mission.

De cet entretien, nous avons constaté, et ce à notre grand étonnement, que le Ministre ne possédait quasi pas de renseignements sur ces événements malheureux, mais bien au contraire, il s'est contenté de nous recommander auprès de M. Makonga Bonaventure, muluba, Sénateur et ex-ministre du Gouvernement provincial du Katanga, tout en précisant que ce Monsieur était en mesure de nous fournir des détails sur l'origine et le développement de la situation que venait de connaître Jadotville. Sur ce, Votre Commission prit congé du Ministre ...

A 15 heures 30 : Votre Commission s'est rendue à la Résidence de M. Tshombe, Président Provincial, dans l'intention, comme l'exige la plus élémentaire règle de politesse, de lui dire bonjour et de le mettre au courant de notre mission dans sa Province. Dès notre rencontre, M. Tshombe nous exprime son regret de n'avoir pas été avisé de notre arrivée.

Parlant ensuite des incidents de Jadotville, le Président Tshombe qui s'était rendu en cette ville le vendredi 12 avril 1963, jour des combats décisifs, et qui y resta deux jours pour « calmer » les guerriers et « soulager les infortunés », nous a laissé entendre que ces événements désastreux étaient « l'échec et la fin » d'un coup monté, lequel a son origine dans des luttes politiques.

« Faites vos enquêtes librement, nous dit M. Tshombe, et à la fin, je vous donnerai ma version sur les origines des tueries déplorées à Jadotville. Ce n'est pas pour rien, continue-t-il, que ce furent les Balubakat qui se soulevèrent pour attaquer les Lunda et tous ceux qui sont favorables à mon gouvernement.

Le lendemain matin à 8 h. 00, suivant la promesse du Président Tshombe, nous nous sommes rendus de nouveau à la Résidence de ce dernier qui étala devant nous des photos des victimes de Jadotville.

Monsieur le Président,  
Honorable Assemblée,

... Ce fut horrible à voir — des cadavres mutilés, éventrés, entassés ... accusaient

(1) Cfr. Document n° 160 de la Chambre des Représentants. Rapport de la Commission d'enquête sur les incidents de Jadotville.

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

haine et cruauté des guerriers. M. Tshombe nous propose une voiture officielle qui nous conduira à Jadotville.

Aussi, dit-il, je vous propose de continuer vos enquêtes jusqu'à Kolwezi où des incidents semblables ont eu lieu, mais de moindre extension puisqu'étouffés à temps. Pour terminer, M. Tshombe nous informe que durant les tueries, le contingent de l'O.N.U. stationné dans cette ville est resté presque bras-croisés et a interdit à la police locale d'intervenir en vue de rétablir l'ordre.

Le même jour à 14 h. 00, Votre Commission rencontra M. Kapwasa, Président de l'Assemblée provinciale, entouré de 4 conseillers provinciaux et du Secrétaire Général de l'Assemblée. M. Kapwasa nous signale qu'une commission de l'Assemblée doit partir le lendemain pour enquêtes à Jadotville et nous promet le rapport de cette commission. Il souligne en outre que depuis bien longtemps, pour des raisons politiques, il existe une tension dangereuse entre Balubakat et Conakat et que les récents incidents ne sont que le résultat de ce qui se tramait depuis tout un temps.

Après avoir quitté le bureau de l'Assemblée provinciale, Votre Commission s'est rendue immédiatement au siège de l'O.N.U. où en présence de M. Matou, Représentant civil de l'O.N.U., elle a pris connaissance d'une délégation composée de trois membres : un juriste d'origine américaine, un commandant et un membre du corps de la police nigérienne, qui s'offrait à nous en vue de nous assister lors de nos enquêtes à Jadotville. Ignorant tout de la susdite délégation, nous avons décliné cette offre et avons demandé une copie du rapport de l'O.N.U. sur les incidents de Jadotville. Il y a effectivement un rapport, nous répond l'officier de l'O.N.U., mais je regrette de ne pouvoir vous remettre une copie, car ce rapport contient des secrets militaires. Il nous promet alors vaguement des extraits de ce rapport qui seront établis exclusivement sur les incidents comme tels. Sur ce nous nous retirons. Il est 17 h. 10.

Nous vous ferons toutefois observer que déjà bien avant le Ministre d'Etat, M. Ileo, nous avait laissé entendre que nous serions accompagnés durant notre mission par des membres de l'O.N.U.; mais nous n'en avons fait cas, étant donné que nous n'entendions pas ainsi notre mission.

Après cette visite à l'O.N.U., Votre Commission a été voir M. Bonaventure Makonga, selon la recommandation du Ministre Ileo.

Dès notre entrée, M. Makonga s'est mis à accuser la Conakat de vexations sur les Baluba en général. « En effet, dit-il, pour les dirigeants Conakat, les Baluba du Katanga sont la cause que l'indépendance du Katanga a échoué ». M. Makonga nous signale, véhément, qu'il fut, lui, l'auteur de la division des Baluba en deux groupes : Balubakat et Baluba-pro-Conakat. Il soutenait ce dernier groupe, « mais maintenant, continua-t-il, je suis décidé à regrouper tous les Baluba du Katanga dans leur Province du Nord » et « plus question de Baluba pro-Conakat ». Pour confirmer ses déclarations, il nous rapporte qu'il avait déchiré publiquement sa carte de pro-Conakat.

Mais, constatant que M. Makonga n'était pas en bon état d'esprit ce jour (ivre) et que ses gestes et cris n'étaient pas de nature non plus à favoriser une enquête fructueuse, Votre Commission dut le quitter après quelque 20 minutes. Il est à noter cependant que nous avons rencontré chez M. Makonga, l'Honorable Sendwe Jason qui y logeait durant son séjour à Elisabethville. Un groupe de Balubakat, habillés en peaux de bêtes et traditionnellement armés, y montaient la garde. A les voir, Votre Commission s'est rendue compte de la terreur que ce genre de guerriers ont semée à Jadotville où elle doit se rendre incessamment.

### A JADOTVILLE.

Ce fut le 22 avril 1963 que Votre Commission partit pour Jadotville où se sont déroulés les incidents dont elle était chargée de trouver l'origine.

M. Amisi, Premier Bourgmestre de cette ville, nous accueillit chez lui. Nous y

## LA REINTEGRATION ET LA DIVISION DU KATANGA

rencontrons le Ministre Munongo, venu d'E'ville, et deux Commissaires de police. Dans notre premier entretien avec ces personnalités sur les événements, nous nous sommes rendus compte que la situation était assez confuse... Tous nos interlocuteurs depuis E'ville, donnaient, pour cause éloignée des tueries de Jadotville, la haine politique qui oppose Balubakat et Conakat. Mais voilà que l'étincelle qui fit éclater les incidents qui ébranlèrent tout Jadotville nous sera rapportée par M. Ngoie Umba Lambert, Président sectionnaire de la Balubakat, que nous avons été voir à la prison centrale de Jadotville.

A 16 h. 30, nous sommes introduits dans la prison centrale et comparait devant nous M. Ngoie Umba Lambert, de tribu muluba de Kamina et président sectionnaire de Balubakat pour le camp de Panda et travailleur à l'Union Minière. Voici reprise in extenso la version de l'intéressé :

« Je m'appelle Ngoie Umba Lambert. Je suis muluba de Kamina, travailleur à l'Union Minière et président de Balubakat pour la section du camp Panda — U.M.

» Depuis le 26 mars 1963, j'étais hospitalisé. Le 6 avril, donc samedi, ma femme m'envoya de la nourriture par nos deux filles dont la plus âgée est née en 1953.

» Sur le sentier du retour au camp, mes filles rencontrèrent un jeune homme de la tribu lunda (Conakat) qui, descendant de son vélo, force ma fille aînée de le suivre en brousse. Sur les pleurs de sa grande sœur, la cadette courut avertir leur maman qui vint aussitôt rencontrer le jeune Lunda poursuivant ma fille. Le vélo du jeune homme est saisi par mon fils et amené chez nous à la maison. On vint également m'informer de l'histoire. J'accours et trouve ma femme en train de discuter avec le jeune Lunda, en présence d'un policier. Le garçon déclare qu'il voulait simplement s'amuser avec ma fille, tandis que celle-ci affirme que le jeune homme avait l'intention de la tuer. La famille du garçon arrive sur les lieux — Bagarre! mais la police nous sépare. Je retourne à l'hôpital. Le 8 avril on vint m'annoncer qu'on m'appelait au bureau du Commissariat pour l'affaire du vélo. Mais je refuse de partir, parce que notre Président de Balubakat, Ngoie Ordobert, parti la veille à E'ville, m'avait intimé l'ordre de ne pas me présenter à la police aussi longtemps qu'il ne revenait à Jadotville. Entre-temps, une certaine tension se faisait sentir.

» Jeudi, le 11 avril, un certain Louis Muema se présente devant ma maison. Il était armé d'un fusil de guerre. Il menace ma femme; celle-ci crie et un groupe de Baluba accourent, arrachent le fusil à l'intrus et le rouent de coups. On vint de nouveau me chercher à l'hôpital. Dans l'entre-temps, on continue à malmener M. Muema qui est fait captif. Finalement un groupe de Baluba armés de machettes, de haches, de bâtons avec chaînes de vélo se promènent avec leur prisonnier en criant à travers le camp. En conséquence, les Lunda se rassemblent, mais ne se manifestent pas encore. A plusieurs reprises, j'ai demandé à mes compatriotes baluba de ne pas manifester, de relâcher M. Muema, notre captif, mais ce fut en vain. Tout ceci, parce qu'ils avaient bu du lotoko (alcool), fumé du chanvre... Ils étaient décidés de marcher. Lors des manifestations, nous sommes arrêtés par un peloton de la police. Les policiers ouvrent le feu sur nous : un tué et deux blessés. M'ayant reconnu comme président des Baluba, ils s'emparent de moi et après m'avoir lourdement frappé, ils m'amènent ici, en prison. J'ignore ce qui s'est passé après moi. De toute façon, je dois avouer que les Lunda n'ont pas manifesté ce jour-là ».

Pour conclure, M. Ngoie Umba déclare que si les Baluba ont été violents, c'est parce que depuis longtemps ils ne s'entendent pas avec tous ceux qui soutiennent la Conakat, et surtout parce qu'ils fument trop de chanvre et boivent continuellement du lotoko.

Monsieur le Président,

Honorable Assemblée,

Voilà le récit que Votre Commission tient du nommé Ngoie Umba, un des éléments

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

principaux des incidents de Jadotville. Ce récit correspond d'ailleurs au fond, au *rapport officiel* que Votre Commission a reçu du Parquet de Jadotville et dont elle vous remet copie en annexe.

Sur place à Jadotville, nous avons tenu à entendre également les autorités de l'endroit. Ainsi, nous avons entendu les trois Bourgmestres de différentes Communes de Jadotville, le Commissaire en Chef et un Sous-Commissaire plus deux Conseillers-policiers belges. Tous sont unanimes que depuis la création d'un Gouvernement Conakat présidé par M. Tshombe au Sud-Katanga, il existe une tension permanente opposant les Balubakat au groupe Conakat. L'affaire du jeune Lunda et de la fille muluba ne fut qu'une occasion ...

Le Commissaire en Chef qui est un Muluba, souligne que le coup a été monté depuis bien longtemps. La preuve en est, dit-il, que les Balubakat de Jadotville, notamment la jeunesse, s'étaient fait confectionner un uniforme qu'ils utilisèrent lors des incidents. Encore est-il que la jeunesse Balubakat de Luena (vers Bukama) était venue se joindre à leurs compatriotes de Jadotville au moment des incidents.

Quant à l'extension et à la gravité de la situation lamentable qu'a connue Jadotville, ces mêmes autorités se plaignent amèrement de l'attitude qu'a adoptée l'O.N.U. durant les massacres. Indifférente, impassible, l'O.N.U. interdisait à la police locale d'intervenir; ce qui permit aux guerriers de s'armer à leur aise et de s'entretuer aussi massivement. On nous signalait à Jadotville que certains officiers de l'O.N.U. s'étaient indignés de devoir assister en simples observateurs à des actes inhumains parce que d'E'ville l'ordre leur était donné de ne pas intervenir. Ce ne fut qu'après maintes discussions chaudes avec les autorités locales que finalement des patrouilles mixtes (O.N.U.-Policiers locaux) furent autorisées. Mais leur intervention dut venir assez tard (samedi, 13 avril) : le mal était déjà commis et on déplorait déjà des dizaines de pertes de vies humaines.

Toujours à Jadotville, nous avons tenu à entendre aussi les Représentants de l'Union Minière. C'est ainsi que furent contactés MM. De Merre, représentant de la Direction Générale; Duvivier, Chef du Personnel; Stock, Chef de la Garde Industrielle.

Ces trois Messieurs nous déclarent qu'une tension existait depuis le début de l'année en cours, opposant les Balubakat au groupe de Conakat. Ils nous font remarquer que le port d'un uniforme de reconnaissance par les Balubakat suppose une certaine intention, une organisation pour un but. ...

Après trois jours d'enquêtes à Jadotville, Votre Commission se rendit à Kolwezi (195 km. de Jadotville) où éclatèrent également des incidents analogues.

### A KOLWEZI.

Dès notre arrivée à Kolwezi, le 25 avril 1963, M. le Commissaire de District Kalassa nous fait son rapport sur les incidents dont nous nous permettrons de vous remettre copie en annexe.

Nous avons rencontré ensuite dans son bureau, le 27 avril 1963, l'Inspecteur Judiciaire, M. Gantois, chargé d'instruire les troubles de Kolwezi. Voici les renseignements qui nous ont été donnés par l'Inspecteur Judiciaire :

Début mars 1963, un certain Ngoie Seba, Muluba du Katanga, part de Kolwezi pour se mettre en rapport avec ses compatriotes de Jadotville. Il revient à Kolwezi muni de fétiches de combat, principalement le « dawa », fétiche d'invulnérabilité. Quelques jours après, une commission muluba est envoyée à Jadotville, d'où elle revient porteuse des talismans et d'une langue d'homme. (Votre Commission a vu cette langue.) On réunit ensuite tous les Baluba du Nord, habitant Kolwezi. Lors de cette réunion, il leur serait proposé de marcher selon des instructions reçues de Jadotville. Certains ont manifesté quelques craintes et ont refusé de coopérer. Une bonne partie est d'accord et on forma un comité comme suit :

— Un Chef féticheur officiel;

## LA REINTEGRATION ET LA DIVISION DU KATANGA

- Un Chef féticheur assistant;
- un président;
- un chef de police militaire;
- un Colonel;
- un trésorier;
- un chef de camp;
- des policiers guerriers;

Ceci se passa le 24 mars 1963.

Le 30 mars, encore une réunion où chacun des membres versa la somme de francs 150.

Le 14 avril était attendu à Kolwezi un certain Silasi qui devait venir de Jadotville. Celui-ci n'étant pas venu, le nommé Ngoie Seba dont question plus haut, présida la cérémonie. Chaque guerrier devait présenter son arme-bâton avec chaîne de vélo et recevoir le *dawa* dans son corps après incision sur le dos, sur la poitrine et dans son arme. Le *dawa* avait force de les rendre invulnérables et de les faire triompher sur n'importe quel adversaire attaqué ou attaquant. On boit du lotoko (alcool) et on fume du chanvre ... Demain 15 avril à minuit, première attaque contre tous ceux qui ne sont pas du parti (Balubakat).

Mais un policier de Kolwezi, averti à temps on ne sait comment et par qui, observait toutes ces manœuvres depuis vendredi 12 avril. Le 15 avril, il alerta la police qui vint aussitôt surprendre les guerriers en derniers préparatifs de combat. Il n'a pas fallu longtemps pour que le groupe de policiers soit attaqué ... Pour se défendre, les policiers ont dû ouvrir le feu, lequel causa la mort de trois guerriers baluba et fit deux blessés. Un renfort de policiers arriva immédiatement sur les lieux, l'O.N.U. intervint sans délai et les guerriers furent heureusement mis hors d'état de nuire. Plusieurs sont aujourd'hui à la disposition de la justice, où ils avouent les faits que nous venons de vous rapporter.

Monsieur le Président,  
Honorable Assemblée,

Voilà les éléments principaux que votre Commission chargée d'enquêter sur les malheureux incidents de Jadotville a pu recueillir. Pour ce qui est de la responsabilité à établir concernant ces troubles et ces massacres qu'ont connus Jadotville et Kolwezi, Votre Commission tient sincèrement à vous signaler que c'est chose délicate et difficile, car il s'agit là de conflits opposant deux groupes politiques en présence et ce depuis longtemps. Il s'agit aussi d'hostilité tribale. Il faudra attendre les conclusions du Parquet d'Elisabethville pour y voir plus clair. Cependant, Votre Commission se permet d'émettre quelques considérations qui se sont quasi imposées :

1) Les Baluba ont assez souffert au Sud-Katanga ... Rappelez-vous le fameux camp de réfugiés. Il suffit d'un rien pour les exciter. D'où leur attitude provocatrice lors des incidents de Jadotville.

2) La présence de certains leaders Balubakat n'habitant pas le Sud-Katanga n'est pas si indiquée. Etant adversaires du Gouvernement actuel du Sud-Katanga, ils sont capables d'exciter leurs partisans et provoquer ainsi des troubles ... Une lettre ouverte en ce sens a été adressée à M. Jason Sendwe, alors à E'ville, en date du 19 avril 1963. Cette lettre fut signée par un groupe d'intellectuels baluba du Katanga.

(Voir *Essor du Katanga* du vendredi 19 avril 1963, 2<sup>e</sup> page.)

Voilà, Monsieur le Président, Honorable Assemblée, le travail que Votre Commission a pu faire concernant sa mission, et qu'elle soumet à votre appréciation.

Le Rapporteur,  
EBALA A.

Le Président,  
NDINGA D.

(Document n° 160, de la Chambre des Représentants de la République du Congo).

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

### Film des événements sanglants de Jadotville.

(Ce qui n'a pas été dit par les autorités pour informer l'opinion nationale et internationale)

Vendredi 12 avril 1963. Vers 14 heures :

Nous apprîmes que des troubles viennent d'éclater au camp U.M.H.K. de Panda entre un ex-gendarme de tribu lunda voulant violer une femme d'autrui de tribu muluba. Pendant la discussion un Européen de nationalité belge, chef de camp U.M.H.K., a tiré un coup de feu dans la foule tuant ainsi, par coïncidence, un homme de tribu muluba.

Dès que l'affaire fut connue, la nervosité devint grande à la commune de Kikula. Par malheur, on autorisa l'exposition du corps du cadavre à la maison mortuaire de l'hôpital Daco. Toute la jeunesse de l'U.M.H.K. vint en chantant à la morgue, en passant par la commune Likasi tout en chantant pour assister à l'enterrement de leur frère. Cette jeunesse composée d'hommes et de femmes muluba se dispersa à la commune de Kikula munie des armes traditionnelles africaines.

Vers 16 heures 30 à la commune de Kikula, des ex-gendarmes en civil s'amassèrent devant la place communale pour exiger l'autorisation d'attaquer les manifestants. Ce à quoi le commissaire de police Miketo fit entendre : « *Je ne trouve pas l'utilité de votre exigence, car les Baluba manifestent et n'attaquent personne d'entre vous; ce qu'ils ne veulent pas voir, c'est la police en armes; cependant, vous m'avez vu passer avec une délégation de la jeunesse baluba dans ma voiture et nous tentons de parvenir à un accord. Ce sont les Baluba qui ont un mort, de votre côté, rien n'est à signaler, donc, je ne puis pas permettre que vous les attaquiez* ».

A propos, le défilé Balubakat vient de passer devant la place communale, ces agents n'ont jamais été menaçants, ils défilèrent et chantèrent et rentrèrent dans le calme. Mauvaise affaire, l'enterrement de la victime de l'U.M.H.K. fut décommandé par je ne sais qui. La nuit de vendredi à samedi fut calme, aucun incident ne fut signalé.

Samedi 13 avril 1963 tôt le matin :

Les Lunda s'amassèrent devant la maison de M. Gilbert Nzinga, ancien juge du centre — notons que la maison en question se trouve au coin de l'avenue Mukumbi et Nzilo. Cette maison sert de bar. Vers 7 heures 15 je me suis rendu sur les lieux pour constater le fait.

Effectivement, les Lunda se trouvaient devant cette maison. Ils avaient des machettes à double tranchant, d'autres des morceaux de brique, d'autres encore, des morceaux de bois, réellement, ils étaient menaçants. L'un d'eux que j'interrogeai me déclara : « Nous voulons attaquer les Tshokwe, parce qu'ils sont nos ennemis de longtemps. Pour fâcher les Tshokwe, nous voulons commencer par détruire la maison de leur président ».

Sur l'avenue Basanga, je vis des gens courir et je me suis dit d'aller voir. Arrivé là, je vis plus loin des gens courir, je suis allé jusque là, sur l'avenue Basanga, à la hauteur de la rivière Kikula, je rencontrai des jeunes baluba avec un nombre important de fusils automatiques. J'interrogeai l'un d'eux et il me déclara : « Nous avons fait la perquisition et cette perquisition nous fait récupérer 98 fusils que vous voyez; nous connaissons d'autres maisons [où] habitent des ex-gendarmes qui cachent leurs fusils, nous allons continuer et tous ces fusils nous les remettons à l'O.N.U. ». Comme je leur demandai s'ils ne rencontraient pas de résistance de la part des habitants des maisons perquisitionnées, le type me répondit : « Nous n'entrons pas dans la maison, seulement, sachant que vous gardez un ex-gendarme chez vous, nous arrivons et nous exigeons de montrer l'endroit où vous avez caché les fusils, comme les gens ont peur de nous, ils passent immédiatement aux aveux. C'est le type de la maison qui nous remet les fusils. Nous n'entrons pas dans la maison de quelqu'un, de peur qu'il ne vienne dire que nous avons volé ».

## LA REINTEGRATION ET LA DIVISION DU KATANGA

Il était 8 heures 10 lorsque je rebroussai chemin, pour aller en ville, en passant par la place communale, toute l'avenue Kambove était pleine de gens, la plupart des curieux. Je m'arrêtai un instant pour contempler cette foule très dense, massée au bord de cette avenue depuis l'Eglise. A côté de moi, j'entends dire que le Ministre Munongo vient de partir pour la ville.

A 8 heures 15 précisément, le bourgmestre Mpingo fit entendre sa voix au micro public, notons par ailleurs qu'il fut court dans son message. Voici le contenu de ce message : « *Policiers, responsable wenu ni mie, namipa ordre sasa, hapana rudia, fania kazi yenu, namipa orere, tirez, hapana uliza, maneno ikije, itanikutana, tirez, niko na mue confiance.* » Ce qui veut dire : *Policiers, c'est moi qui suis responsable, je vous donne l'ordre de tirer, faites votre travail, tirez, s'il y a des comptes, c'est à moi qu'on viendrait demander, je vous fais confiance* ». A ce moment, il y avait au moins une vingtaine de policiers à la place communale. Notons que jusqu'au moment où le bourgmestre Mpingo s'adressa aux policiers, il n'y avait eu aucun incident.

Les groupes en présence se craignant l'un l'autre, pour la deuxième fois, Mpingo répéta la même chose; les policiers furent encouragés et commencèrent à tirer dans les foules qui se précipitèrent de rentrer s'enfermer dans leurs maisons. Un groupe de Lunda, massé devant la maison de M. Ndumba Joseph se dispersa et fit sa réapparition sur la même avenue, il fut armé de machettes et d'autres armes traditionnelles et passa de maison en maison, d'abord des Tshokwe voisins et commença à exterminer toute la famille. Je dus remarquer que les policiers avaient des préjugés. Au lieu de désarmer cette jeunesse, ils autorisèrent la présence armée de la jeunesse lunda à leurs côtés. Un brigadier-chef que j'interrogeai au sujet de cette exclusivité me répondit : « Les autorités nous ont dit de ne pas désarmer les Lunda, parce qu'eux défendent la cause du Gouvernement de l'Etat du Katanga, nous avons affaire à des Baluba et Tshokwe, ces gens, nous devons les tuer » (sic.).

Cette affaire devint grave. Un moment donné, les membres indonésiens de l'O.N.U. arrivèrent à la place communale et nous entendîmes pour la troisième fois la voix du bourgmestre Mpingo disant « *Policiers, wa ONU ni wandugu yeto, wanafika ju ya kutusaidia, mais, namipa ordre : hapana tembea naye, anaafuata kukatazua ungonvi, aha ye a fanie kazi yake, neye fania ordre namipa sasa, tirez, hapana ongopa ONU* ». De toute part, on entendit des coups de feu, à chaque coup de feu, les jeunes lunda crièrent de joie, ce fut du pire banditisme. Samedi 13 avril 1963 vers 16 h. 30, le Président Tshombe arriva et trouva Munongo et Mpingo au bureau, j'eus le privilège d'entrer jusqu'à l'intérieur du bureau, là, le premier à s'adresser au président fut le bourgmestre Mpingo, voici ce qu'il dit au président : « *Monsieur le président, tous les 17 morts actuellement à l'hôpital sont des Lunda* ». A ce moment, on vit Tshombe devenir très rouge de colère, il regarda fixement Munongo et s'écria : « Vous êtes ici depuis ce matin, qu'est-ce que vous avez fait pour empêcher les troubles ? ».

Munongo : On a fait quelque chose ... Tshombe : Quelle chose, sinon il n'y aurait pas tant de tués, vous savez ce qui s'est passé à E'ville ce matin ? Ileo a téléphoné à Mathu ce matin pour lui dire qu'on mette en exécution l'état d'exception après que l'armée nationale eut occupé Jadotville et ses environs. S'adressant à Mpingo il dit : Où est le plan Paelinck de 1961 pour la défense de Kikula en cas de troubles ? Mpingo ne savait même pas ce que le président lui demandait. A ce moment, Tshombe nous demanda tous de sortir. Dans le bureau, il ne restait que Munongo-Tshombe-Mpingo. Les gens ayant appris que Tshombe était venu, les tueries cessèrent, les anciens gendarmes vinrent nombreux pour acclamer Tshombe. Un moment Tshombe sortit seul et les mains dans les poches, il vit sur l'avenue Kambove deux policiers, en train de tirer sur une femme qui passait. Tshombe au bourgmestre Mpingo : « C'est ça défendre ? » Les gendarmes ayant vu Tshombe en tenue militaire (costume kaki) s'écrièrent : Nous voulons tous mourir. Tshombe souriant dit : « *Namisifu sana; muiko banaume.*

## LES NOUVELLES STRUCTURES POLITIQUES DU CONGO

*Tulizani ya kama munatuachidia, halafu munatupa nguvu, Kuenda, uwa kalulu mingi. Sababu balitaka kunyanganya inchi yenu ku nguvu. Hapana waza kitu, sisi tuiko* ». A ce moment vint un homme dire à Tshombe : « Chef, mie nawa kalulu sasa ». Tshombe : Wiko muanaume. A ce moment, les jeunesses et les ex-gendarmes devinrent fous. Les gendarmes obéirent au lieutenant Jean Fataki qui les commandait, et tuèrent sans pitié les membres des tribus muluba et tshokwe.

Partout les gens de lunda se dirent : Hapana ongopa, président anasema.

Vers 18 heures le peloton spécial de la police d'Elisabethville arriva.

Nous eûmes le doute quant au bon travail que ce peloton pouvait faire.

Notre crainte se révéla par la suite exacte, car les membres de ce peloton que nous avons rencontrés nous dirent leur mécontentement de ce qu'ils ne peuvent rien faire étant donné que les autorités les empêchent de bien travailler. On nous dit de tirer sur la jeunesse muluba, nous dirent-ils, et de rendre cette jeunesse inopérante; depuis notre arrivée, nous n'avons même pas rencontré cette jeunesse. Nous voulons désarmer la jeunesse lunda qui est fanatique, les autorités nous l'interdisent, etc... Notons que la plupart des policiers du peloton dit spécial se sont bornés à protéger les familles de leur connaissance.

Le Premier Bourgmestre J.C. Amisi qui accompagna le Ministre Munongo fut lapidé en présence du Ministre, ce dernier n'intervint pas, il permit même les injures grossières que cette jeunesse et ces gendarmes proférèrent à l'endroit du pacifique premier bourgmestre. (...)

Le nombre des victimes est tellement élevé allant de 360 à 400 tués. La manœuvre était habile, chaque fois que les policiers ou les gendarmes tuent au moyen de balles, ils autorisèrent la jeunesse lunda de mutiler le cadavre afin de ne pas permettre à l'opinion mondiale de découvrir que l'homme avait reçu les balles. Notons par ailleurs que c'est seulement la partie que commandait le Conseiller technique belge Praet qui a eu beaucoup plus de morts.

KALUSUIKA Jean-Marie Lambert.

(Document présenté à la Chambre des Représentants de la République du Congo).

En mai, des incidents opposaient Baluba et forces de l'ordre à Elisabethville, civils et A.N.C. à Jadotville. La liste des incidents et des assassinats, tel celui de M. Andrieux (1), serait longue s'il fallait la reprendre entièrement. Néanmoins, étant donné la présence de nombreuses armes et de gendarmes non réintégrés, la situation aurait pu se détériorer plus gravement.

M. Ileo connut également des difficultés politiques avec les leaders sud-katangaïsi. Ceux-ci réclamèrent constamment une application intégrale du plan Thant en ce qui concernait l'allocation des devises au Katanga. La tension entre MM. Tshombe et Ileo était quasi permanente.

Le 24 mai, la résidence de M. Tshombe fut encerclée par l'A.N.C. et les forces de l'O.N.U. Des armes et des documents furent saisis. Les gendarmes qui assuraient sa garde furent désarmés et transférés à Léopoldville en vue de leur réintégration dans l'A.N.C.

(1) Cfr. *Dossier du Mois* déjà cité.

Quelques jours plus tard, M. Tshombe était accusé de vouloir établir des réseaux terroristes pour prouver que le Gouvernement central avait amené l'anarchie au Katanga, ce qu'il démentit immédiatement (1).

Le conflit atteignit une phase plus aiguë lorsque M. Tshombe menaça de publier les documents relatifs à la mort de Patrice Lumumba si les documents personnels saisis par M. Ileó étaient rendus publics (2).

Le 14 juin, à Kipushi, il fit part aux journalistes de son intention de se retirer *pour quelque temps de la vie politique afin que les esprits s'apaisent*.

Il accusait le gouvernement central et M. Ileó de duplicité et de préparer son élimination physique (3).

A Paris, où il arriva le 15 juin, M. Tshombe nia qu'il était en *exil temporaire* et précisa qu'il venait en France pour sa santé. Il entra, en effet, en clinique et fit courir le bruit qu'il avait été la victime d'une tentative d'empoisonnement. Pendant ce temps, au Katanga, M. Munongo tenait une conférence de presse. M. Tshombe était parti pour raison de santé, il n'y avait pas lieu, disait-il, de prétendre *qu'il y a carence, vacance ou démission de la présidence* (4).

Le 23 juillet, l'*Essor du Katanga* publia un télégramme de M. Tshombe dans lequel celui-ci annonçait son retour au Congo *auquel je voudrais vouer toutes mes forces revenues pour, en pleine, loyale et complète collaboration avec le gouvernement central, contribuer dans la mesure de mes moyens à sa renaissance économique et sociale*.

Suivirent ensuite toute une série de déclarations de M. Tshombe, lors de son séjour en Espagne, sur la politique congolaise. Ainsi le 4 août, le quotidien madrilène *A B C* publiait une interview dans laquelle il **proposait** sa candidature aux prochaines élections présidentielles. **Fin septembre**, il déclarait vouloir rentrer au plus vite au Katanga, après **consultation de ses médecins**.

Le 14 octobre, dans un communiqué remis à la presse à Madrid, M. Tshombe admettait que *le problème de la sécession du Katanga (...) est une question qu'il convient de classer définitivement (...)*.

*Cependant, ajoutait-il, il est certain que si les instances gouvernementales congolaises n'y prennent garde et si elles ne sont très attentives à apporter quelques sérieuses satisfactions à la population katangaise, les affinités tribales, se doublant d'intérêt plus général ou même simplement matériel, seront finalement susceptibles d'inciter cette population à chercher, cette fois définitivement, et avec peut-être certaines chances de suc-*

(1) *Essor du Katanga*, 4-6-1963.

(2) *Le Progrès*, 6-6-1963.

(3) *Essor du Katanga*, 15-6-1963.

(4) *Essor du Katanga*, 24-6-1963.

*cès, une solution satisfaisante auprès et avec d'autres Africains des régions limitrophes* (1).

Le 29 octobre, M. Tshombe considérait, devant l'envoyé de la *Voix du Katanga*, que le Congo avait besoin *d'hommes nouveaux, d'hommes consciencieux, incorruptibles*.

Quant à la mission de M. Ileo, elle se poursuivait sous une nouvelle forme depuis que l'ordonnance 224 bis du 26 septembre avait spécifié ses fonctions. Vu la création de nouvelles provinces au Katanga, il était désormais chargé d'harmoniser les relations entre les nouvelles entités provinciales.

C'est ainsi qu'il réunit à Elisabethville, du 4 au 9 novembre, les présidents provinciaux Bulundwe, Sendwe et Diur (2) en vue d'examiner les problèmes d'ordre administratif, financier, économique et social qui se posaient aux nouvelles provinces.

Signalons que le 14 octobre, M. Ileo avait annoncé que le processus de la réintégration du Sud-Katanga au sein de la République était réalisé entièrement. Il avait également laissé entendre que Léopoldville ne remplissait pas tout son rôle à l'égard du Katanga (3). *Il est inconcevable*, précisait-il, *que le Gouvernement de la République, la partie la plus intéressée, montre peu d'intérêt et néglige ses responsabilités au Katanga* (4).

## § 2. — LA DIVISION DU KATANGA EN TROIS PROVINCES.

Selon des observateurs katangais, la politique du gouvernement central, après la fin de la sécession, fut d'affaiblir le Katanga en favorisant une division de celui-ci en plusieurs provinces. L'objectif de Léopoldville, selon eux, semblait être de créer une province à prépondérance tshokwe (le Lualaba), une autre réservée à la Conakat (Katanga Oriental) tandis que la troisième, déjà établie en 1962 (5), était la province à majorité muluba (Nord-Katanga).

En réalité, la Conakat parvint à s'assurer le contrôle des deux provinces créées en 1963. Aussi bien à Kolwezi qu'à Elisabethville ce furent des fidèles de M. Tshombe qui tinrent les leviers de commande.

(1) — *Echo de la Bourse*, 15-10-1963.

— *Liberté*, 26-10-1963.

(2) Respectivement président du Katanga Oriental, du Nord-Katanga et du Lualaba. Cfr. § 2 sur les nouvelles provinces du Katanga.

(3) *Le Progrès*, 16-10-1963.

(4) Les documents concernant la réintégration du Katanga sont publiés à la fin du chapitre.

(5) Cfr. *Congo 1962*, pp. 214-217.

Léopoldville ne réussit guère à s'assurer le concours des leaders katangais pour concrétiser la division de l'ex-Katanga.

En effet, aussi bien M. Tshombe et ses partisans que ses anciens ennemis politiques, tel M. Sendwe, s'opposèrent dès février, à de très nombreuses reprises, à toute division du Katanga. La position de l'Atcar, parti des Tshokwe, était favorable à la création de la province du Lualaba parce que ce parti croyait pouvoir dominer les nouvelles institutions provinciales qui s'installeraient à Kolwezi.

Les principales prises de position des leaders katangais au sujet de la division du Katanga peuvent être situées comme suit :

Le 13 février, M. Jason Sendwe, de retour à Elisabethville après plus de deux ans d'absence, se déclara prêt à la réconciliation et se montra partisan d'un *Katanga uni et fraternel* (1).

Le 16 février, M. Kimba estimait que *le Katanga n'est viable que s'il est un* (2). Quelques jours plus tard, l'*Essor du Katanga*, publia un mémorandum des parlementaires nationaux de la Balubakat demandant l'unification immédiate du Katanga et, pour ce faire, l'abrogation de la loi du 11 juillet 1962 créant le Nord-Katanga. Mais un conflit opposait M. Prosper Mwamba-Ilunga, président provincial du Nord-Katanga, à M. Sendwe. M. Kamitatu, alors ministre de l'Intérieur, écrivit à M. Mwamba-Ilunga pour lui faire savoir que le Nord-Katanga était définitivement séparé du Sud-Katanga par la loi de juillet 1962 (3). En quoi M. Mwamba-Ilunga et les conseillers provinciaux qui l'appuyaient ne pouvaient être que d'accord. En conséquence, la Balubakat désavoua le président du Nord-Katanga (4).

Pour sa part, la Conakat avait fait sienne la thèse de M. Tshombe, selon laquelle *Il n'y a pas de Nord-Katanga* (5). Le 9 mars, le Comité directeur de la Conakat définissait, sous la présidence de M. Kibwe, les grandes lignes de sa politique (6) :

- réunification du Katanga;
- front commun avec la Balubakat et l'Atcar;
- collaboration avec le *gouvernement fédéral*;
- lutte pour l'obtention d'une constitution fédérale.

Le 23 mars, M. Mwamba-Ilunga envoyait un télégramme à l'A.C.P. pour affirmer que M. Sendwe n'avait pu convaincre personne lors de son

(1) *Essor du Katanga*, 14-2-1963.

(2) *Essor du Katanga*, 18-2-1963.

(3) *Le Progrès*, 21-2-1963.

(4) Sur le conflit Mwamba-Ilunga-Sendwe et les tendances au sein de la Balubakat, *Dossier documentaire*, n° 1, « Partis Politiques Congolais », 1-5-1964.

(5) *La Libre Belgique*, 8-3-1963.

(6) A.C.P. (Bruxelles), n° 8.

séjour à Albertville (capitale du Nord-Katanga) en vue de la réunification du Katanga (1).

Si la Balubakat connaissait des tensions internes, par contre la rivalité s'apaisait entre la Conakat et la Balubakat à Elisabethville. Une cérémonie officielle de réconciliation eut lieu entre ces deux partis au début avril (2).

Le 19 avril, MM. Tshombe et Sendwe eurent leur première entrevue depuis 1960. Ils décidèrent de former des commissions en vue de résoudre leurs différends.

Poursuivant sa campagne contre la division du Katanga, M. Tshombe déclara dans un discours au stade Albert, à Elisabethville, qu'il s'opposait à la création de nouvelles provinces et de nouveaux partis. *Je suis le président de tout le Katanga*, proclama-t-il (3).

Ceci n'empêcha pas le parlement de voter les lois portant création des provinces du Katanga Oriental et du Lualaba. Le 30 juin et le 8 juillet, les lois étaient promulguées par le chef de l'Etat.

### La province du Lualaba.

Le 9 avril 1963, M. Kamitatu déposait sur le bureau de la Chambre le projet de loi prévoyant la création d'une province du Sud-Congo ou Lualaba (4).

La pétition émanait des élus du Sud et de l'Ouest du Katanga; elle était principalement soutenue par l'A.T.C.A.R. et son leader, M. Ambroise Muhunga, celui-ci estimant que la réunification du Katanga reviendrait à un *massacre continué de la population innocente* (5). L'A.T.C.A.R. (Association des Tshokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie) est un parti ethnique fondé à Elisabethville en 1959 (6). Durant la sécession, l'A.T.C.A.R. vécut dans l'orbite de la Balubakat. A l'époque de la création des nouvelles provinces, M. Muhunga commença à réclamer une province pour les Tshokwe du Sud-Katanga.

La Chambre vota la création du Lualaba le 21 mai 1963 (7); le Sénat la vota le 28 mai (8).

Le 30 juin, le chef de l'Etat promulgua la loi.

L'ordonnance n° 162 du 27 juillet (9) nomma M. Simon Malunga

(1) *Actualités Congolaises*, n° 11.

(2) *Essor du Katanga*, 8-4-1963.

(3) *Essor du Katanga*, 27-5-1963.

(4) C.R.A., Chambre, n° 11 (6<sup>e</sup> session ord.).

(5) *Essor du Katanga*, 19-7-1963.

(6) Voir *Dossier Documentaire*, n° 1 du C.R.I.S.P., pp. 20-21, et l'ouvrage de J. Gérard-Libois : *Sécession au Katanga*.

(7) C.R.A., Chambre, n° 25, p. 10-19.

(8) C.R.A., Sénat, n° 29, pp. 278 et sq.

(9) *Moniteur Congolais*, n° 18, 15-9-1963.

## LA REINTEGRATION ET LA DIVISION DU KATANGA

commissaire spécial pour l'installation des institutions provinciales à Kolwezi. L'Assemblée provinciale fut réunie en vue d'élire son bureau et un président du gouvernement provincial. Le 23 septembre, M. Dominique Diur était élu. Sur onze membres, le gouvernement comptait neuf Conakat et seulement deux A.T.C.A.R. La rivalité entre les deux partis dégénéra rapidement en tension ethnique entre Lunda et Tshokwe. Des troubles graves se produisirent notamment à Kolwezi et Dilolo.

### **Rapport fait au nom de la Commission des Affaires intérieures relatif à la création de la Province du Sud-Congo (Lualaba).**

Monsieur le Président,

Honorables Collègues,

C'est sous la présidence de M. Dericoyard que la Commission des Affaires Intérieures s'est réunie le 15 mai 1963 pour examiner la pétition des élus du Sud-Congo. M. Birere qui remplissait les fonctions de Rapporteur étant empêché, c'est votre serviteur qui vous donne lecture de ce rapport.

Dès l'ouverture des débats, la Commission constate que lors du dépôt du dossier Sud-Congo en date du 4 avril 1963, le mémorandum du Ministre des Affaires Intérieures faisait état de 5 signatures des seuls élus nationaux et que pour être déclarée recevable, la pétition de ladite Province qui compte 14 élus nationaux et provinciaux devait comporter au moins 10 signatures, c'est-à-dire celles des deux tiers exigés par la Loi du 27 avril 1962. Le même mémorandum du Ministre des Affaires Intérieures signalait que les documents que contient le dossier du Sud-Congo font état d'une situation économique viable, d'une population de 303.777 habitants en 1959 et 798.634 en 1962.

De la lettre adressée le 27 avril 1963 au Ministre des Affaires Intérieures par les élus provinciaux du Sud-Congo, il ressort par leurs signatures que 6 de ces élus provinciaux viennent de confirmer l'érection de leur région en Province, ce qui porte le nombre de signatures à 11 au lieu de 10 exigées par la Loi du 27 avril 1962.

Pour appuyer la pétition du Sud-Congo un membre de votre Commission a bien voulu exposer la situation politique de cette région qu'il vient de visiter il y a quelques jours. L'exposé de ce membre milite en faveur de la création de la Province du Sud-Congo.

Un membre signale que selon la loi, la situation démographique à prendre en considération est celle de 1959 alors que les 798.634 habitants du Sud-Congo n'ont été recensés qu'en 1962. M. le Président lui répond que si la Loi prévoit la démographie de 1959 cela laisse supposer qu'il n'y a pas eu de recensement depuis le 30 juin 1960. Cela n'empêche donc pas la Commission de prendre en considération le nombre de 798.634 habitants constaté par le Commissaire de District de la région lors du dernier recensement effectué après les incidents d'Elisabethville. Se basant sur les impératifs politiques, plusieurs membres font remarquer que même la démographie de 1959 justifie l'érection de cette région en Province.

Après avoir épuisé l'examen des documents composant le dossier du Sud-Congo, votre Commission change la dénomination de cette Province en celle de la Province du Lualaba étant donné que la terminaison de plusieurs Provinces est « Congo ». En outre, votre Commission constate que faute d'avoir rempli la première condition de recevabilité, le Ministre de l'Intérieur n'a pas conçu le texte de loi créant la Province du Sud-Congo. Ainsi, la Commission vous soumet la proposition de loi suivante :

(Document n° 164 de la Chambre des Représentants du Congo).